

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2021
Rapporteur :
Madame Christine FLOCHLAY**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Relais Petite Enfance : convention 'éveil à la langue bretonne' pour les enfants

Signature d'une convention entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office public de la langue bretonne pour la mise en place de séances d'éveil au breton pour les enfants (Relais Petite enfance) sur la période comprise entre septembre 2021 et juin 2022 pour un montant de 2 170 €.

Quimper Bretagne Occidentale, pour le compte de son Relais Petite Enfance, sollicite l'Office public de la langue bretonne pour la réalisation d'ateliers d'éveil à la langue bretonne. Les ateliers d'éveil permettent aux enfants de découvrir la langue bretonne de façon ludique et de les inscrire dans l'identité culturelle du territoire dans lequel ils habitent. Ces ateliers seront organisés sur les communes de Pluguffan, Briec, Quimper et Plonéis pour un total de 70 heures. Le conseil départemental finance le dispositif à hauteur de 50 %, le reste à charge pour QBO est donc de 2170 €.

L'Office public de la langue bretonne ayant pour mission le développement de l'emploi de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie publique, propose et coordonne le dispositif d'intervention avec MERVENT qui assure l'animation des ateliers pour les tout-petits.

Il est nécessaire de conventionner avec l'Office public de la langue bretonne.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office public de la langue bretonne.